

Fonctionnement de la salle communale, du changement !

- Pour les demandes de réservation ponctuelles, c'est encore Odile BLANC qui gère pour quelques mois. Merci Odile !
- A partir de début septembre, toutes les demandes de réservation de la salle se feront en mairie exclusivement, sur place ou par téléphone. A partir de cette date, Odile sera officiellement déchargée de cette gestion. Merci à tous.tes de bien prendre note de cette échéance.
- Pour les demandes de créneaux hebdomadaires pour la saison 26/27, vous pouvez dès à présent adresser vos demandes à Estelle DUMAS : 06.67.74.01.33

Aménagement de la place du village

Suite à la réunion publique du 23 avril dernier concernant l'aménagement de la place du village, sa végétalisation et le stationnement, un groupe d'habitant.e.s et d'élu.e.s s'est constitué et se réunit régulièrement pour faire à la fois le constat de ce qui est réalisé avec de nombreuses trouées à végétaliser mais aussi pour penser un nouveau mobilier permettant de profiter pleinement de la place (table, bancs).

Le tout en trouvant un consensus au vue de l'utilisation diverse et multiple de ce lieu de vie commun : apéro de voisin.e.s, festivals, marché, lieu de passage, jeux pour enfants et adultes etc... Vous trouverez prochainement du changement, une fois que les propositions de la commission auront été validées par une majorité des conseiller.e.s municipaux.

On reste en contact ?

Nous sollicitons votre avis : quelles infos souhaitez-vous recevoir et comment ?

- recevoir par mail uniquement les infos de la commune (si besoin, passez en mairie pour donner votre adresse mél)
- recevoir par mail les infos de la commune et les infos diverses (si besoin, passez en mairie pour donner votre adresse mél)
- recevoir les journaux municipaux dans ma boîte aux lettres (par défaut, nous le faisons pour toutes les maisons de la commune)

La fibre arrive

Actuellement, Axione, le constructeur du réseau fibre achève les travaux de déploiement de la fibre sur la commune de Saint-Michel. Un certain nombre d'adresses ne sont pas encore éligibles à la fibre mais devraient l'être d'ici la fin de l'été. L'ensemble des travaux doit être achevé au plus tard fin 2026.

Par ailleurs, le réseau cuivre va disparaître sur la totalité du territoire français d'ici fin 2030. Cela signifie qu'à cette échéance, il vous faudra être passé à la fibre ou avoir choisi des solutions alternatives (satellite, connexion partagée 4G, 5G). De plus, il ne sera plus possible de souscrire un nouvel abonnement ADSL à compter du 31/01/2027. (date à valider par l'ARCEP qui est l'autorité de régulation des communications électroniques)

La mairie est là pour vous renseigner et vous informer dans vos démarches si besoin.

Contacts utiles :

- <https://ardechedomenernumerique.fr/eligibilite/> Ce site permet de connaître l'état de l'éligibilité à l'adresse de votre domicile et aussi de demander le raccordement pour les nouvelles constructions
- Si vous êtes éligible, vous pouvez contacter un opérateur
- En cas de problème avec la fibre, vous pouvez joindre ADTIM Hotline : 04 82 48 00 18 (ADTIM est le service public qui exploite le réseau fibre)

La bibliothèque

Les bénévoles vous accueillent :
Les mardis : 16h30-18h
Les mercredis et samedis : 10h - 12h
Adresse : La mairie
Mél : biblianous@gmail.com

La CAPCA

Le nouveau président est Yann Vivat, Maire de Rompon. L'exécutif de la CAPCA est en majorité à gauche.. Notre Maire, Aline Carouge, a accepté d'être déléguée du CIAS.

*Rédaction :
L'équipe municipale
Directrice de rédaction :
Mme la maire, Aline Carouge
Mise en page : Audrey Causse
Impression sur papier recyclé :
Copy Creation*

Journal municipal n°1

mai 2026

L'édito

Deux mois après les élections, la nouvelle équipe municipale est en place. Nous avons pris connaissance des dossiers non traités et qui, pour certains, sont en suspens depuis longtemps. Malgré le refus opposé par l'ancien maire à notre demande de transmission et malgré le fait que l'ordinateur officiel du bureau du maire ait été vidé de son contenu avant notre installation, nous avançons et mettons en œuvre un fonctionnement interne que nous souhaitons efficace, respectueux de chacune et chacun, riche de toutes les compétences de chacun.e. Le temps des élections est passé, nous sommes au travail collectivement pour l'intérêt général de la commune et de toutes et tous. Nous nous attacherons à rester à votre écoute.

Vous recevez l'organigramme municipal qui porte à la connaissance des habitant.es les responsabilités spécifiques des élus. Vous pouvez donc vous adresser directement à l'élu.e délégué.e en fonction des questions qui vous préoccupent et qui concernent la commune.

Les réunions de conseil municipal ont lieu une fois par mois, les lundis à 18h30, les "ordre du jour" et les dates seront communiqués sur le site internet ainsi que sur tous les panneaux d'affichage. Deux séances ont déjà eu lieu et le public y a été nombreux. Comme nous nous y sommes engagés, la parole vous est donnée une fois la séance close.

Le groupe de soutien, qui nous a accompagné tout au long de 2025 et de la campagne électorale, reste force de propositions et d'aide active. Nous l'en remercions vivement.

La tâche est prenante et enthousiasmante ! A suivre donc...

L'équipe municipale majoritaire.

Rappel des résultats de l'élection du 15 mars dernier : Liste Aline Carouge 198 voix / Liste Gilles Lebre 153 voix
Participation 92%. Merci de votre confiance !

Sommaire

Les comptes 2025 et 2026.....	p 2
Quoi de neuf à l'école ?	p 3
Les mots de l'opposition	p 3
Les horaires pour le bruit	p 3
Fonctionnement de la salle communale, du changement ! ..	p 4
Aménagement de la place du village	p 4
On reste en contact ?	p 4
La fibre arrive	p 4
Les horaires de la bibliothèque	p 4
Infos CAPCA	p 4
Les 40 ans du camping	p 5
Tarifs piscine municipale	p 5
L'organigramme municipal	p 6



Séance du conseil municipal du 27 avril 2026 ©Boris Petroff

Depuis l'élection municipale

- ✓ 2 réunions du conseil municipal : le public y est nombreux
- ✓ 4 séances pour l'installation de la CAPCA
- ✓ 1 budget primitif fait en très peu de temps, la loi ayant raccourci les délais
- ✓ 1 réunion publique : 50 habitant.e.s au rendez-vous
- ✓ le site internet actualisé
- ✓ 1 commission extra-municipale créée : habitant.e.s + élu.e.s travaillent

€ Les comptes de la commune 2025 et 2026

Le compte administratif 2025

Principales dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel 179 000€
- Charges générales 175 000€ dont :
 - achat repas cantine 26 000€
 - gérance camping 20 500€
 - assurances 10 900€
 - télécom + crédit bail 20 500€

FONCTIONNEMENT

Dépenses 553 827€
Recettes 639 519€
Excédent : + 85 692€

Principales recettes de fonctionnement

- Dotations État 174 000€
- Reversement CAPCA 48 600€
- Impôts locaux 110 00€
- Produits de gestion :
 - camping 89 000€
 - cantine 13 500€
 - loyer logement : 10 400€
 - remboursement Poste : 16 200€

À noter qu'il y a eu une recette exceptionnelle de 119 865€ provenant de la vente des deux lots à l'entrée du village. Malheureusement, elle ne se reproduira pas. Donc, hors produit exceptionnel, la commune avait un déficit de 34 000€. Inquiétant car il faut dégager un excédent de fonctionnement pour financer l'investissement.

Autre inquiétude : l'autofinancement de la commune a baissé de 60 000€ au cours de la seule année 2025, pour s'établir à 171 881€ contre 232 244€ un an plus tôt.

Les dépenses consistent principalement en :

- remboursement d'emprunt 31 644€
- camping (3ème tranche des travaux) 68 238€
- voirie (programme exceptionnel) 72 196€
- et déficit reporté de 80 411€, ce qui fait qu'en réalité les dépenses de l'année n'ont été que de 232 717€.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 313 128€
Recettes : 315 975€
Excédent : + 2 847€

Les recettes sont composées de :

- subventions 1 250€
- emprunt 0€
- FCTVA 32 290€

Prélèvement sur excédent antérieurs 147 706€

CONCLUSION : Un exercice 2025 positif, grâce à la vente exceptionnelle de deux lots communaux (opération qui aura rapporté 27 000€ à la commune). Sans cela, le fonctionnement n'est pas équilibré. Une année 2025 de faible investissement puisque toutes les dépenses sont à payer en 2026 alors que la commune a déjà vu son autofinancement baisser de 60 000€ en 2025.

Le budget primitif 2026

Notre équipe n'a eu qu'une demi-journée de travail possible avec Isabelle Aurel, secrétaire de mairie, pour préparer le budget car la loi a raccourci les délais. Dans ce contexte, il a été décidé de ne rien changer aux taux d'imposition cette année. Nous étudierons en 2027 la possibilité d'augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires, comme l'autorise la loi et dans des proportions mesurées et plafonnées.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 639 519,83€
Recettes : 639 519,83€

Dans les faits, nous espérons que les dépenses n'excéderont pas 567 000 € (ce qui représente déjà une augmentation de 2,2% par rapport à 2025) mais cela ne sera pas simple, en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et des assurances, notamment.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 663 913,75€
Recettes : 663 913,75€

On sait qu'il y aura au moins 597 000€ de dépenses réelles, soit + 365 000€ et donc 2 fois et demi les dépenses de 2025 ! C'est lié à la traversée du village pour 370 000€. La part communale s'élève à 250 000€ et la seule subvention obtenue à ce jour est de 100 000€.

Les travaux ont été engagés par l'ancienne équipe alors même que la subvention de 75 000€ du Département (prévue au plan de financement) n'avait pas été accordée. Maintenant, les travaux sont achevés et la commune doit payer l'entreprise.

Ces 75 000€ manquent donc cruellement au budget d'investissement. Nous sommes mobilisés pour récupérer cette somme indispensable. En attendant, le budget d'investissement a été très difficile à boucler et il a fallu prévoir : 146 055€ de prélèvement sur les excédents antérieurs (somme similaire à 2025) et 174 401€ de virement du fonctionnement dont 107 401€ seront probablement indispensables alors qu'on n'a rien viré en 2025. Cela nous laisserait une marge de manœuvre financière de seulement 67 000€ en fin d'année, soit presque rien. Si nous obtenons les 75 000€, la situation serait beaucoup plus correcte.

CONCLUSION : Une année très difficile en investissement, dans l'attente d'obtenir les 75 000€ manquants du Département, d'autant que des dépenses en 2025 comme le camion (23 000€) ont été reportées à 2026. La prudence s'impose donc et nous ne pourrions lancer de nouvel investissement cette année, même s'il y aura à réparer le mur sous la mairie (50 000€ minimum), mais c'est impossible pour l'instant. Cela impose de revenir à un programme de voirie de 20 000€, comme les années avant 2025.

Info de dernière minute : la trésorerie de la commune est au plus bas. Au 21 mai, il ne restait que 31 000€ en caisse, ne permettant pas de payer la dernière facture de la traversée de 56 000€. L'équipe met en place les mesures nécessaires (mais forcément un peu coûteuses).

📌 Quoi de neuf à l'école ?

- Des petits changements dans la cour qui a retrouvé des couleurs grâce aux coups de pinceaux de quelques parents d'élèves motivés. Les structures de jeux en bois qui ne sont plus aux normes seront retirées très prochainement et le bac à sable bénéficiera d'un petit rafraîchissement (changement du sable, de la bâche, etc).
- Des grands changements à prévoir pour la rentrée 2026 avec le départ en retraite de Chantal AMBRUS, ATSEM bien connue des enfants et de leurs parents et pilier de notre chère école depuis des décennies ! Un autre départ : celui de Marie BOCQUET qui laisse son poste de cantinière. Des postes à pourvoir, donc ! Le recrutement est en cours.
- La réflexion concernant la rénovation de la cantine et le réaménagement de la cour débutera en septembre avec l'aide du CAUE 07 (Conseil d'Architecture et de l'Environnement de l'Ardèche). Une commission extra municipale sera constituée, plus d'informations à venir.
- À noter : la kermesse aura lieu dans la cour le vendredi 26 juin, après l'école.

🌀 Les mots de l'opposition

"Nous tenons à remercier très chaleureusement les électeurs qui nous ont soutenus lors des élections municipales. Nous serons vos portes paroles pour défendre vos idées et remarques sur l'avenir de notre commune. Pour information ; lors du dernier conseil communautaire CAPCA, notre Maire a voté pour la suppression des ordinateurs aux élèves rentrant en 6ème soit 5 élèves pour St Michel ; et a voté l'augmentation de la taxe des ordures ménagères. La cérémonie du 8 mai s'est déroulée à saint Michel en présence des communes de Chalencou et de ses sapeurs-pompiers, commune de Silhac et de la commune de Saint Maurice. Nous avons constaté amèrement la seule présence du MAIRE et d'un conseiller ; j'ose pas vous parler du buffet!! Nous restons à votre écoute bien cordialement les élus d'opposition."

📌 Rappel des horaires pour faire du bruit

S'agissant des appareils à moteur, autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

S'agissant des travaux / chantiers, interdits :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au samedi
- toute la journée les dimanches et jours fériés.

Le camping "Le Chabrioux" fête ses 40 ans : un mot des gérant.e.s

"Le 17 avril dernier, le camping municipal de Saint-Michel a lancé une saison toute particulière. Ouvert en 1986, le camping fête en effet ses 40 ans en 2026. Un anniversaire à célébrer pour celui qui, devenu le Chabrioux, est bien plus qu'une destination de vacances : un véritable lieu de vie, de rencontres et de partage.

Depuis quatre décennies, le Chabrioux accueille des générations de campeurs, de familles, de randonneurs, et de fêtards aussi, déjà amoureux de l'Ardèche ou tombés sous le charme lors de leur séjour à Saint Mich'. C'est aussi un lieu de rassemblement et de retrouvailles pour les habitants des environs. Au fil des années, le camping s'est imposé comme l'un des symboles de l'esprit de notre commune : créatif et solidaire, accueillant et ouvert à l'autre.

Pour célébrer cette 40^e saison, l'équipe du Chabrioux vous propose une programmation éclectique : concerts, spectacles, marchés, animations et expositions viendront rythmer l'été.

Le point d'orgue de ces célébrations aura lieu le dimanche 16 août 2026 avec une grande fête d'anniversaire ouverte aux habitants, aux campeurs, aux visiteurs de passage et à tous les amis du Chabrioux. Nous aimerions réunir lors de cette journée, ceux qui le font vivre depuis 40 ans, autour d'un moment festif, populaire et chaleureux. Un spectacle pour les petits, un banquet pour les gourmands et un concert pour les danseurs : on ne sera pas à l'abri de s'amuser!

Ancien maire ou gérant du camping, salarié ou bénévole, nageur ou bouliste, pro de l'apéro ou dévoreur de gauffres : si tu as participé des près ou de loin à faire ce qu'est devenu le Chabrioux, tu es le bienvenu !

Nous sommes toujours preneurs de photos ou d'anecdotes concernant le camping, afin de concevoir une jolie petite expo. Nous n'avons par exemple que très peu de documents remontant à des dates antérieures à 2015.

Grosse nouveauté cette année : les petits marchés du lundi soir ! Les producteurs et artisans locaux vous donnent rendez-vous au Chabrioux les lundis du 13 juillet au 24 août.

La programmation de l'été est quasiment bouclée et vous retrouverez généralement 2 événements culturels hebdomadaires, le plus souvent le mercredi et le dimanche vers 19h00. Nous vous la communiquerons très bientôt et vous la retrouverez sur le site internet de la mairie : www.saint-michel-de-chabrilanoux.fr/

À bientôt !"

Tarifs piscine – ouverture le 16 juin

Voici les tarifs que nous souhaitons mettre en place pour la saison 2026 :

- Carte saison famille à 70€ (2 adultes : parents/tuteurs et 3 enfants max)
- Carte saison individuelle 1 adulte + 1 enfant à 40€ (nouveau)
- Carte saison individuelle à 35€
- Carnet de 10 entrées à 25€ (nouveau)
- L'entrée individuelle reste à 3€

Avec ces nouveaux tarifs nous estimons une recette supplémentaire d'environ 600€. Cela ne suffira évidemment pas à équilibrer le budget mais c'est tout de même un pas vers une augmentation des recettes tout en veillant à ce que ce service reste accessible à tous et aux familles notamment.

Concernant la carte famille, elle sera nominative comme c'était le cas jusque là mais nous ne demanderons pas de photo. En revanche, nous vous demandons de jouer le jeu en respectant son usage : les membres de la famille autres que parents/tuteurs et enfants devront s'acquitter d'un ticket d'entrée (ou toute autre formule qui convient !). Il en va de la responsabilité de chacun.e de faire en sorte que cette nouvelle formule soit une réussite et puisse être maintenue lors des prochaines saisons estivales.

À l'issue de cet été, nous ferons un bilan de ces nouveaux tarifs et nous vous inviterons à nous faire part de vos retours, idées d'améliorations, etc.. Selon des modalités à définir.

Merci de réserver vos cartes piscines dès à présent en mairie ou par mail en précisant les bénéficiaires selon le type de carte. Paiement à délivrance de la carte (chèque, espèces ou ANCV)
Rendez-vous le 15 juin au camping dès 16h30 pour l'achat des cartes familles...